

Louhossou



Luhuso

Tél : 0559933092 Fax 0559933498

Mail commune-de-louhossou@wanadoo.fr

Conseil du 11 avril 2018

20180017

Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie à 20 Heures sous la présidence M. Jean Pierre HARRIET Maire de la Commune de LOUHOSSOA.

Etaient présents (12) :

ALZURI Isabelle, DUCLOS Bernadette, DUPUY Gilbert, HARRIET Jean Pierre, HIRIART Alain, LARRALDE Ximun, LARRONDE Irène, OSPITAL Marie Dominique, ROUX Laurent, SAINT-PIERRE Marie Claire, SAPPARART Bertrand, MONGABURE Bernadette : Conseillers

Etaient excusés (3) :

OLHAGARAY Michel, IRIART-BONNECAZE Carole, JAUREGUIBERRY Jean Louis,

Secrétaire : ALZURI Isabelle

TRANSFERT DE COMPETENCE ASSAINISSEMENT – TRAFERT DES RESULTATS DE CLOTURE

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence Assainissement a été transférée à la C.A.P.B (Communauté d'Agglomération Pays Basque).

Les budgets des services Assainissement sont soumis au principe de l'équilibre financier, posé par les articles L2224-1 et L2224-2 du CGCT.

L'application de ce principe nécessite l'individualisation des opérations relatives à ce service dans un budget spécifique et son financement par la seule redevance acquittée par les usagers. C'est pourquoi les résultats de clôture du budget annexe communal sont à transférer à la C.A.P.B. (Communauté d'Agglomération Pays Basque) pour lui permettre de financer les charges des services transférés sans augmenter la redevance ou devoir emprunter une somme qui a été déjà financée par l'utilisateur.

Ce transfert doit donner lieu à délibérations concordantes de la C.A.P.B et de la commune concernée.

Aussi, il est proposé au Conseil:

- VU les articles L 2224-1, L 2224-2, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les résultats prévisionnels de l'exécution 2017 du budget Assainissement de la Collectivité, validés par le comptable public

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de transférer les résultats du budget du service Assainissement constatés au 31/12/2017 à la Communauté d'Agglomération Pays Basque, à savoir :
 - Résultat de fonctionnement reporté de **94 493.88** euros (quatre vingt quatorze mille quatre cent quatre-vingt treize euros et quatre vingt huit centimes €) ;
 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté de **5 791.53** euros (cinq mille sept cent quatre vingt onze euros et cinquante-trois centimes €).
- DIT que le transfert de l'excédent de fonctionnement s'effectue via l'émission d'un mandat imputé sur le compte 678 pour un montant de **94 493.88** euros;
- DIT que le transfert du solde positif d'exécution de la section d'investissement s'effectue via l'émission d'un mandat sur le compte 1068 pour un montant de **5 791.53** euros;
- DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces transferts de résultats susvisés sont inscrits au Budget primitif 2018 de la Commune

Fait à Louhossoa, le 12 avril 2018.

Affiché le 12 avril 2018

Transmis au contrôle de légalité le 12 avril 2018

Document exécutoire à compter du 12 avril 2018

Le Maire,
JP HARRIET



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/04/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/04/2018